

CR réunion de bureau du 7/08/2023

Début : 9H30

Absents : François, Patrick, Greg, partiellement Philippe V.

En préambule Philippe V. a fait la proposition de sa démission du bureau arguant de son indisponibilité pour les mois à venir. Celle-ci a été unanimement refusée par le bureau.

1° Résultats financiers du GP 2023 :

Celui-ci se solde par un bénéfice de quelques 10700€. A noter les résultats positifs de l'AMAM, du stand du 9 et surtout du sponsoring conséquent de Jack Burger.

2° Problèmes de factures :

Point traité en présence de Christophe Rondelé.

Licences écart d'environ 1000€ dû aux inscriptions AS partiellement de certains personnels du golf, partiellement aux membres de l'équipe H1 + quelques autres cas divers.

Facture correspondante à des tenues de l'équipe F1 et facture d'achat d'une paire de chaussure.

Ces questions seront réexaminées par Christophe.

3° Coupe du Président :

Le tour du 13/08 ne donnera pas lieu à un libre accès aux abonnés 11 mois (erreur reconnue par Christophe) En conséquence, le règlement doit être modifié car les vainqueurs seront déterminés en considérant les 2 meilleures performances parmi les 5 tours restants (et non plus 3 parmi 6). Par ailleurs il convient de modifier le nom de cette compétition du 13/08.

4° Cas Mateo Bardou :

Régis et Christophe R. ont détaillé les raisons qui ont dicté la décision de mettre un terme au soutien de ce joueur.

Par ailleurs il lui est demandé de faire parvenir à Véro les justificatifs permettant de lui régler la soulte de ce qui lui reste dû (env.400€).

5° Championnat du club :

Daniel est chargé de rédiger la version finale du règlement qui sera publiée ASAP.

A noter qu'il y aura un champion et une championne par catégorie et que les voitures ne seront possibles que pour les seniors 2 (= ou > 70 ans) et sur certificat médical pour les autres catégories.

6° Défiscalisation du sponsoring :

Afin de rendre plus attractif pour nos supports leurs actions de sponsoring en leur permettant de défiscaliser leurs aides, nous devons étudier la création d'une SA dont l'AS serait le principal actionnaire. Cela nécessite de trouver une raison sociale valide et la constitution d'un bureau qui soit distinct du bureau de l'AS. Véro et Ph.BT étudie cette possibilité.

Fin : 12H.